



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54 582 02 0010 54 03 Vasútépítő és -fenntartó technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Constructeur et opérateur des chemins de fer  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Faire du travail de exploration et aperçu
- Préparer répartition du plan et le piquetage
- Élaborer les plans de fermeture de voies
- Participer dans l'élaboration des travaux de construction et d'entretien, participer dans le contrôle de qualité, la planification des technologies de construction (à utiliser) et la mise en service
- Mener les enquêtes sur les constituants des voies (lit de ballast, rails, etc.)
- Évaluer et documenter les résultats des enquêtes
- Préparer les propositions de plan de travail
- Surveiller les travaux d'entretien
- Participer dans les enquêtes sur les accidents, et réparer des dommages causés par les accidents
- Assurer la surveillance des accidents
- Participer dans l'élaboration des travaux dans d'autres domaines relatifs au chemin de fer

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3122 Technicien du transport

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Economie et du Transport (GKM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>											
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b>                      54 Qualification professionnelle de niveau élevé donnant droit à occuper un emploi exigeant essentiellement un travail intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat.</p> <p><b>Code ISCED97:</b> 4CV</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">81-100%</td> <td style="width: 70%;">très bien (5)</td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)	71-80%	bien (4)	61-70%	moyen (3)	51-60%	passable (2)	0-50%	insuffisant (1)
81-100%	très bien (5)											
71-80%	bien (4)											
61-70%	moyen (3)											
51-60%	passable (2)											
0-50%	insuffisant (1)											
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>											
<p><b>Mention de série du certificat:</b></p> <p>PT K</p> <p><b>son numéro d'ordre:</b></p> <p>123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">0597-06 Obligations et responsabilités communes relatives à la construction de transport</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0610-06 Responsabilités générales du technicien de la construction de transport</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0613-06 Responsabilités du technicien de la voie ferrée</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>0689-06 Évaluation des résultats des mesures de construction, tâches de gestion</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> </table>	0597-06 Obligations et responsabilités communes relatives à la construction de transport	100%	0610-06 Responsabilités générales du technicien de la construction de transport	100%	0613-06 Responsabilités du technicien de la voie ferrée	100%	0689-06 Évaluation des résultats des mesures de construction, tâches de gestion	100%			
0597-06 Obligations et responsabilités communes relatives à la construction de transport	100%											
0610-06 Responsabilités générales du technicien de la construction de transport	100%											
0613-06 Responsabilités du technicien de la voie ferrée	100%											
0689-06 Évaluation des résultats des mesures de construction, tâches de gestion	100%											
<p><b>Date de délivrance du certificat:</b></p> <p>2016.06.28</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>		Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5						
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%											
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5											
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>L'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Accords internationaux</p>											
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b></p> <p>D'autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>												
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle,                      Arrêté n° 15/2008 (3/04) du Ministère des Municipalités et de l'Aménagement du territoire sur les exigences professionnelles et d'examen.</p>												

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2000 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> Baccalauréat Compétences exigées Examen médical  Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. <b>Centre national de référence– NSZFH – <a href="http://nrk.nive.hu">http://nrk.nive.hu</a></b>		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2016.06.28		<b>CACHET</b>